



REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

SÉANCE DU CONSEIL
DU 11 mars 2021

L'an deux mille vingt et un, le onze mars à vingt heures trente, les membres du conseil de la Communauté de Communes CAZALS-SALVIAC dûment convoqués se sont réunis à Salviac, sous la présidence de Mme. Mireille FIGEAC, Présidente.

Nombre de membres en exercice : vingt-cinq.

Date de convocation : 3 mars 2021.

Présents : Mesdames et Messieurs ALAZARD Laurent, BESSIÈRES Rosette, BONAFOUS Jérôme, CABANEL Alexandre, CHASSAIN Véronique, COURNAC Jean-Marie, DOLS François, FIGEAC Mireille, FRENCH Rachel, GOMEZ Nadège, LAVERGNE Christian, LAVERGNE Yves, MÉLINE Philippe, PERIE Pascal, PUGNET Didier, RIGAL Philippe, ROUX Jacques, SÉGOL Pierre, THEULET Guy, VAYSSIÈRES André et VILARD Gilles.

Absents : AUBRY Richard, (pouvoir à Jacques ROUX), DHIEUX Christine (pouvoir à Philippe MÉLINE), PEYRIÉ Sabine (pouvoir à Rachel FRENCH), PUYO Ingrid (pouvoir à Alexandre CABANEL),

Assistaient également à la séance les suppléants, sans voix délibérative : MOUSSEAU Philippe (suppléant), FAURIE Jean-Claude (suppléant), CUROUX Dominique (suppléant), POCAT-EARL Romaine (suppléante), TOMÉ Sogna (suppléante).

M. Alexandre CABANEL a été élu secrétaire de séance.

I. APPROBATION DU PROCÈS VERBAL DE LA PRÉCÉDENTE SÉANCE

Le procès-verbal de la précédente séance est approuvé

II. DÉLIBÉRATIONS

N°21.1103.01 - APPROBATION DU COMPTE DE GESTION ET VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2020 DU BUDGET PRINCIPAL

Le conseil de communauté, réuni sous la présidence de Monsieur François DOLS, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2020 du budget principal, dressé par Madame Mireille FIGEAC, Présidente, qui s'est retirée au moment du vote, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré, et à l'unanimité :

1°/ Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

en euros	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
Libellé	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents
BUDGET PRINCIPAL						
Résultats reportés		486 665,70	363 932,23		363 932,23	486 665,70
Opérations de l'exercice	3 337 080,77	4 362 351,59	1 526 208,15	1 007 161,78	4 863 288,92	5 369 513,37
TOTAUX	3 337 080,77	4 849 017,29	1 890 140,38	1 007 161,78	5 227 221,15	5 856 179,07
Résultats de clôture		1 511 936,52	882 978,60			628 957,92
Restes à réaliser			813 914,00	574 175,00	813 914,00	574 175,00
TOTAUX CUMULES	3 337 080,77	4 849 017,29	2 704 054,38	1 581 336,78	6 041 135,15	6 430 354,07
Résultats définitifs		1 511 936,52	1 122 717,60			389 218,92

2°/ Constate, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,

3°/ Reconnaît la sincérité des restes à réaliser,

4°/ Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

- MÊME SÉANCE -

N°21.1103.02 - APPROBATION DU COMPTE DE GESTION ET VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2020 DU BUDGET ANNEXE RÉSEAU DE CHALEUR ET CHAUFFERIE

Le conseil de communauté, réuni sous la présidence de Monsieur François DOLS, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2020 du budget annexe, dressé par Madame Mireille FIGEAC, Présidente, qui s'est retirée au moment du vote, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré, et à l'unanimité :

1°/ Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

en euros	EXPLOITATION		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
Libellé	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents
BUDGET ANNEXE CHAUFFERIE A CAZALS M4						
Résultats reportés		4 430,45		5 136,15	0,00	9 566,60
Opérations de l'exercice	45 182,91	43 002,85	22 243,34	26 280,84	67 426,25	69 283,69
TOTAUX	45 182,91	47 433,30	22 243,34	31 416,99	67 426,25	78 850,29
Résultats de clôture		2 250,39		9 173,65		11 424,04
Restes à réaliser			4 750,00		4 750,00	0,00
TOTAUX CUMULES	45 182,91	47 433,30	26 993,34	31 416,99	72 176,25	78 850,29
Résultats définitifs		2 250,39		4 423,65		6 674,04

2°/ Constate, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,

3°/ Reconnaît la sincérité des restes à réaliser,

4°/ Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

- MÊME SÉANCE -

N°21.1103.03 - APPROBATION DU COMPTE DE GESTION ET VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2020 DU BUDGET ANNEXE MULTIPLE RURAL À FRAYSSINET-LE-GÉLAT

Le conseil de communauté, réuni sous la présidence de Monsieur François DOLS, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2020 du budget annexe, dressé par Madame Mireille FIGEAC, Présidente, qui s'est retirée au moment du vote, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré, et à l'unanimité :

1°/ Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

en euros	EXPLOITATION		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
Libellé	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents
BUDGET ANNEXE MULTIPLE RURAL A FRAYSSINET M14						
Résultats reportés		0,00		229,94	0,00	229,94
Opérations de l'exercice	16 951,25	21 495,21	20 115,05	15 341,15	37 066,30	36 836,36
TOTAUX	16 951,25	21 495,21	20 115,05	15 571,09	37 066,30	37 066,30
Résultats de clôture		4 543,96	4 543,96			
Restes à réaliser					0,00	0,00
TOTAUX CUMULES	16 951,25	21 495,21	20 115,05	15 571,09	37 066,30	37 066,30
Résultats définitifs		4 543,96	4 543,96			

2°/ Constate, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,

3°/ Reconnaît la sincérité des restes à réaliser,

4°/ Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

- MÊME SÉANCE -

N°21.1103.04 - APPROBATION DU COMPTE DE GESTION ET VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2020 DU BUDGET ANNEXE ZONE ARTISANALE

Le conseil de communauté, réuni sous la présidence de Monsieur François DOLS, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2020 du budget annexe, dressé par Madame Mireille FIGEAC, Présidente, qui s'est retirée au moment du vote, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré, et à l'unanimité :

1°/ Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

en euros	EXPLOITATION		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
Libellé	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents
BUDGET ANNEXE ZONE ARTISANALE M14						
Résultats reportés				0,67	0,00	0,67
Opérations de l'exercice	29 928,65	29 928,65	20 227,00	20 226,33	50 155,65	50 154,98
TOTAUX	29 928,65	29 928,65	20 227,00	20 227,00	50 155,65	50 155,65
Résultats de clôture						
Restes à réaliser					0,00	0,00
TOTAUX CUMULES	29 928,65	29 928,65	20 227,00	20 227,00	50 155,65	50 155,65
Résultats définitifs						

2°/ Constate, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,

3°/ Reconnaît la sincérité des restes à réaliser,

4°/ Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

- MÊME SÉANCE -

N°21.1103.05 - APPROBATION DU COMPTE DE GESTION ET VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2020 DU BUDGET ANNEXE MULTIPLE RURAL À DÉGAGNAC

Le conseil de communauté, réuni sous la présidence de Monsieur François DOLS, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2020 du budget annexe, dressé par Madame Mireille FIGEAC, Présidente, qui s'est retirée au moment du vote, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré, et à l'unanimité :

1°/ Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

en euros	EXPLOITATION		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents
BUDGET ANNEXE MULTIPLE RURAL A DEGAGNAC M14						
Résultats reportés			94 987,85	0,00	94 987,85	0,00
Opérations de l'exercice	1 388,76	1 388,76	17 044,01	100 527,01	18 432,77	101 915,77
TOTAUX	1 388,76	1 388,76	112 031,86	100 527,01	113 420,62	101 915,77
Résultats de clôture			11 504,85		11 504,85	
Restes à réaliser				22 919,00	0,00	22 919,00
TOTAUX CUMULES	1 388,76	1 388,76	112 031,86	123 446,01	113 420,62	124 834,77
Résultats définitifs				11 414,15		11 414,15

2°/ Constate, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,

3°/ Reconnaît la sincérité des restes à réaliser,

4°/ Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

- MÊME SÉANCE -

N°21.1103.06 - APPROBATION DU COMPTE DE GESTION ET VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2020 DU BUDGET ANNEXE CENTRE INTERCOMMUNAL DE SANTÉ

Le conseil de communauté, réuni sous la présidence de Monsieur François DOLS, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2020 du budget annexe, dressé par Madame Mireille FIGEAC, Présidente, qui s'est retirée au moment du vote, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré, et à l'unanimité :

1°/ Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

en euros	EXPLOITATION		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents
BUDGET ANNEXE CENTRE DE SANTE M14						
Résultats reportés		0,00	58 058,66	0,00	58 058,66	0,00
Opérations de l'exercice	149 538,54	150 430,64	17 501,19	74 792,75	167 039,73	225 223,39
TOTAUX	149 538,54	150 430,64	75 559,85	74 792,75	225 098,39	225 223,39
Résultats de clôture		892,10	767,10			125,00
Restes à réaliser					125,00	0,00
TOTAUX CUMULES	149 538,54	150 430,64	75 684,85	74 792,75	225 223,39	225 223,39
Résultats définitifs		892,10	892,10			

2°/ Constate, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,

3°/ Reconnaît la sincérité des restes à réaliser,

4°/ Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

- MÊME SÉANCE -

N°21.1103.07 - APPROBATION DU COMPTE DE GESTION ET VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2020 DU BUDGET ANNEXE OFFICE DE TOURISME INTERCOMMUNAL

Le conseil de communauté, réuni sous la présidence de Monsieur François DOLS, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2020 du budget annexe, dressé par Madame Mireille FIGEAC, Présidente, qui s'est retirée au moment du vote, après s'être

fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré, et à l'unanimité :

1°/ Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

en euros	EXPLOITATION		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
Libellé	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents
BUDGET ANNEXE OFFICE DE TOURISME M14						
Résultats reportés		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations de l'exercice	130 042,37	130 042,37	0,00	0,00	130 042,37	130 042,37
TOTAUX	130 042,37	130 042,37	0,00	0,00	130 042,37	130 042,37
Résultats de clôture						
Restes à réaliser			0,00		0,00	0,00
TOTAUX CUMULES	130 042,37	130 042,37	0,00	0,00	130 042,37	130 042,37
Résultats définitifs						

2°/ Constate, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,

3°/ Reconnaît la sincérité des restes à réaliser,

4°/ Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

- MÊME SÉANCE -

INFORMATION : PRÉSENTATION AGRÉGÉE DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES

en euros	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
Libellé	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents
PRÉSENTATION AGRÉGÉE DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES						
Résultats reportés		491 096,15	516 978,74	5 366,76	516 978,74	496 462,91
Opérations de l'exercice	3 710 113,25	4 738 640,07	1 623 338,74	1 244 329,86	5 333 451,99	5 982 969,93
TOTAUX	3 710 113,25	5 229 736,22	2 140 317,48	1 249 696,62	5 850 430,73	6 479 432,84
Résultats de clôture		1 519 622,97	890 620,86	597 094,00	818 789,00	629 002,11
Restes à réaliser			818 789,00		818 789,00	597 094,00
TOTAUX CUMULES	3 710 113,25	5 229 736,22	2 959 106,48	1 846 790,62	6 669 219,73	7 076 526,84
Résultats définitifs		1 519 622,97	1 112 315,86			407 307,11

- MÊME SÉANCE -

N° 21.1103.08 - AFFECTATION DU RÉSULTAT 2020 DU BUDGET PRINCIPAL

Le conseil de communauté, après avoir entendu et approuvé le compte financier de l'exercice 2020 ;

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2020 ;

Constatant que le compte financier fait apparaître un excédent d'exploitation ;

Décide à l'unanimité d'affecter le résultat d'exploitation comme suit au budget principal :

AFFECTATION DU RESULTAT - BUDGET PRINCIPAL CC Cazals-Salviac

Excédent d'exploitation **1 511 936,52 €**

POUR MEMOIRE

Résultat de fonctionnement antérieur reporté 486 665,70 €

Résultat d'investissement antérieur reporté - 363 932,23 €

SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT AU 31/12

Solde d'exécution de l'exercice 1 007 161,78 1 526 208,15 - 519 046,37 €

Solde d'exécution cumulé (001 D) - 882 978,60 €

RESTES A REALISER AU 31/12

Dépenses d'investissement - 813 914,00 €

Recettes d'investissement 574 175,00 €

Solde - 239 739,00 €

BESOIN DE FINANCEMENT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT AU 31/12

Rappel du solde d'exécution cumulé - 882 978,60 €

Rappel du solde des restes à réaliser - 239 739,00 €

Besoin de financement total - 1 122 717,60 €

RESULTAT DE FONCTIONNEMENT A AFFECTER

Résultat de l'exercice (R-D) 4 362 351,59 3 337 080,77 1 025 270,82 €

Résultat antérieur 486 665,70 €

Total à affecter 1 511 936,52 €

AFFECTATION

1/ Couverture du besoin de financement de la section d'investissement **-1 122 717,60 €**
(compte 1068 / BP 2021)

2/ Affectation complémentaire en Réserves (compte 1068 / BP 2021) - €

3/ Reste sur excédent de fonctionnement à reporter au BP 2021 (ligne 0) **389 218,92 €**

- MÊME SÉANCE -

N°21.1103.09 - AFFECTATION DU RÉSULTAT 2020 DU BUDGET ANNEXE RÉSEAU DE CHALEUR ET CHAUFFERIE

Le conseil de communauté, après avoir entendu et approuvé le compte financier de l'exercice 2020 ;

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2020 ;

Constatant que le compte financier fait apparaître un excédent d'exploitation ;

Décide à l'unanimité d'affecter le résultat d'exploitation comme suit au budget annexe :

AFFECTATION DU RESULTAT - BUDGET ANNEXE CHAUFFERIE

Excédent d'exploitation **2 250,39 €**

POUR MEMOIRE

Résultat de fonctionnement antérieur reporté 4 430,45 €

Résultat d'investissement antérieur reporté 5 136,15 €

SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT AU 31/12

Solde d'exécution de l'exercice 26 280,84 22 243,34 4 037,50 €

Solde d'exécution cumulé (001 R) 9 173,65 €

RESTES A REALISER AU 31/12

Dépenses d'investissement - 4 750,00 €

Recettes d'investissement - €

Solde - 4 750,00 €

BESOIN DE FINANCEMENT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT AU 31/12

Rappel du solde d'exécution cumulé 9 173,65 €

Rappel du solde des restes à réaliser - 4 750,00 €

Excédent de financement total 4 423,65 €

RESULTAT DE FONCTIONNEMENT A AFFECTER

Résultat de l'exercice (R-D) 43 002,85 45 182,91 - 2 180,06 €

Résultat antérieur 4 430,45 €

Total à affecter 2 250,39 €

AFFECTATION

1/ Couverture du besoin de financement de la section d'investissement (compte 1068 / BP 2021) - €

2/ Affectation complémentaire en Réserves (compte 1068 / BP 2021)

3/ Reste sur excédent de fonctionnement à reporter au BP 2021 (ligne 0) **2 250,39 €**

- MÊME SÉANCE -

N°21.1103.10 - AFFECTATION DU RÉSULTAT 2020 DU BUDGET ANNEXE MULTIPLE RURAL À FRAYSSINET-LE-GÉLAT

Le conseil de communauté, après avoir entendu et approuvé le compte financier de l'exercice 2020 ;

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2020 ;

Constatant que le compte financier fait apparaître un excédent d'exploitation ;

Décide à l'unanimité d'affecter le résultat d'exploitation comme suit au budget annexe :

AFFECTATION DU RESULTAT - BUDGET ANNEXE MULTIPLE RURAL FRAYSSINET

Excédent d'exploitation	4 543,96 €
-------------------------	-------------------

POUR MEMOIRE

Résultat de fonctionnement antérieur reporté	-	€
Résultat d'investissement antérieur reporté		229,94 €

SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT AU 31/12

Solde d'exécution de l'exercice	15 341,15	20 115,05	-	4 773,90 €
Solde d'exécution cumulé (001 R)			-	4 543,96 €

RESTES A REALISER AU 31/12

Dépenses d'investissement			-	€
Recettes d'investissement			-	€
Solde			-	€

BESOIN DE FINANCEMENT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT AU 31/12

Rappel du solde d'exécution cumulé			-	4 543,96 €
Rappel du solde des restes à réaliser			-	€
Besoin de financement total			-	4 543,96 €

RESULTAT DE FONCTIONNEMENT A AFFECTER

Résultat de l'exercice (R-D)	21 495,21	16 951,25	4 543,96 €	
Résultat antérieur			-	€
Total à affecter			4 543,96 €	

AFFECTATION

1/ Couverture du besoin de financement de la section d'investissement (compte 1068 / BP 2021)	-	4 543,96 €
2/ Affectation complémentaire en Réserves (compte 1068 / BP 2021)	-	€
3/ Reste sur excédent de fonctionnement à reporter au BP 2021 (ligne 0-	-	0,00 €

- MÊME SÉANCE -

N°21.1103.11- AFFECTATION DU RÉSULTAT 2020 DU BUDGET ANNEXE ZONE ARTISANALE

Pas d'affectation pour les budgets d'aménagement

- MÊME SÉANCE -

N°21.1103.12 - AFFECTATION DU RÉSULTAT 2020 DU BUDGET ANNEXE MULTIPLE RURAL À DÉGAGNAC

Le conseil de communauté, après avoir entendu et approuvé le compte financier de l'exercice 2020 ;

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2020 ;

Constatant que le compte financier fait apparaître un excédent d'exploitation ;

Décide à l'unanimité d'affecter le résultat d'exploitation comme suit au budget annexe :

AFFECTATION DU RESULTAT - BUDGET ANNEXE MULTIPLE RURAL DEGAGNAC

Excédent d'exploitation - €

POUR MEMOIRE

Résultat de fonctionnement antérieur reporté - €

Résultat d'investissement antérieur reporté - 94 987,85 €

SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT AU 31/12

Solde d'exécution de l'exercice 100 527,01 17 044,01 83 483,00 €

Solde d'exécution cumulé (001 D) - 11 504,85 €

RESTES A REALISER AU 31/12

Dépenses d'investissement - €

Recettes d'investissement 22 919,00 €

Solde 22 919,00 €

BESOIN DE FINANCEMENT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT AU 31/12

Rappel du solde d'exécution cumulé - 11 504,85 €

Rappel du solde des restes à réaliser 22 919,00 €

Besoin de financement total 11 414,15 €

RESULTAT DE FONCTIONNEMENT A AFFECTER

Résultat de l'exercice (R-D) 1 388,76 1 388,76 - €

Résultat antérieur - €

Total à affecter - €

AFFECTATION

1/ Couverture du besoin de financement de la section d'investissement (compte 1068 / BP 2021) - €

2/ Affectation complémentaire en Réserves (compte 1068 / BP 2021) - €

3/ Reste sur excédent de fonctionnement à reporter au BP 2021 (ligne 0) - €

- MÊME SÉANCE -

N°21.1103.13 - AFFECTATION DU RÉSULTAT 2020 DU BUDGET ANNEXE CENTRE INTERCOMMUNAL DE SANTÉ

Le conseil de communauté, après avoir entendu et approuvé le compte financier de l'exercice 2020 ;

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2020 ;

Constatant que le compte financier fait apparaître un excédent d'exploitation ;

Décide à l'unanimité d'affecter le résultat d'exploitation comme suit au budget annexe :

AFFECTATION DU RESULTAT - BUDGET ANNEXE CENTRE DE SANTE

Excédent d'exploitation **892,10 €**

POUR MEMOIRE

Résultat de fonctionnement antérieur reporté - €

Résultat d'investissement antérieur reporté - 58 058,66 €

SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT AU 31/12

Solde d'exécution de l'exercice 74 792,75 17 501,19 57 291,56 €

Solde d'exécution cumulé (001 D) - 767,10 €

RESTES A REALISER AU 31/12

Dépenses d'investissement - 125,00 €

Recettes d'investissement - €

Solde - 125,00 €

BESOIN DE FINANCEMENT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT AU 31/12

Rappel du solde d'exécution cumulé - 767,10 €

Rappel du solde des restes à réaliser - 125,00 €

Besoin de financement total - 892,10 €

RESULTAT DE FONCTIONNEMENT A AFFECTER

Résultat de l'exercice (R-D) 150 430,64 149 538,54 892,10 €

Résultat antérieur - €

Total à affecter 892,10 €

AFFECTATION

1/ Couverture du besoin de financement de la section d'investissement - **892,10 €**
(compte 1068 / BP 2021)

2/ Affectation complémentaire en Réserves (compte 1068 / BP 2021) - €

3/ Reste sur excédent de fonctionnement à reporter au BP 2021 (ligne 0) - €

- MÊME SÉANCE -

**N°21.1103.14 - AFFECTATION DU RÉSULTAT 2020 DU BUDGET ANNEXE OFFICE DE
TOURISME INTERCOMMUNAL**

Le conseil de communauté, après avoir entendu et approuvé le compte financier de l'exercice 2020 ;

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2020 ;

Constatant que le compte financier fait apparaître un excédent d'exploitation ;

Décide à l'unanimité d'affecter le résultat d'exploitation comme suit au budget annexe :

AFFECTATION DU RESULTAT - BUDGET ANNEXE OFFICE DE TOURISME

Excédent d'exploitation	-	€
-------------------------	---	---

POUR MEMOIRE

Résultat de fonctionnement antérieur reporté	-	€
--	---	---

Résultat d'investissement antérieur reporté	-	€
---	---	---

SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT AU 31/12

Solde d'exécution de l'exercice	-	€
---------------------------------	---	---

Solde d'exécution cumulé (001 D)	-	€
----------------------------------	---	---

RESTES A REALISER AU 31/12

Dépenses d'investissement	-	€
---------------------------	---	---

Recettes d'investissement	-	€
---------------------------	---	---

Solde	-	€
-------	---	---

BESOIN DE FINANCEMENT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT AU 31/12

Rappel du solde d'exécution cumulé	-	€
------------------------------------	---	---

Rappel du solde des restes à réaliser	-	€
---------------------------------------	---	---

Besoin de financement total	-	€
-----------------------------	---	---

RESULTAT DE FONCTIONNEMENT A AFFECTER

Résultat de l'exercice (R-D)	130 042,37	130 042,37	-	€
------------------------------	------------	------------	---	---

Résultat antérieur			-	€
--------------------	--	--	---	---

Total à affecter			-	€
------------------	--	--	---	---

AFFECTATION

1/ Couverture du besoin de financement de la section d'investissement (compte 1068 / BP 2021)	-	€
--	---	---

2/ Affectation complémentaire en Réserves (compte 1068 / BP 2021)	-	€
---	---	---

3/ Reste sur excédent de fonctionnement à reporter au BP 2021 (ligne 0	-	€
--	---	---

- MÊME SÉANCE -

N° 21.1103.15 - SUBVENTIONS INDIRECTES AUX ASSOCIATIONS - EXERCICE 2021

La Présidente indique au conseil qu'il n'a pas été possible de lancer la procédure annuelle de marché public pour les chapiteaux des festivités, compte tenu des incertitudes liées au contexte sanitaire.

Le Bureau, consulté pour avis, propose que les associations se tournent directement vers le prestataire pour leurs besoins respectifs, selon l'évolution du contexte sanitaire, et que la communauté de communes aide les associations concernées à hauteur de ce qui avait été prévu en 2020 et dans les mêmes conditions qu'initialement. Pour mémoire, le règlement prévoit notamment un barème progressif, la production par les associations bénéficiaires du compte rendu financier prévu par l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 et par l'article L1611-4 du code général des collectivités territoriales, et l'accord préalable du conseil pour les demandes relatives à de nouvelles manifestations ou pour des modifications substantielles.

Le conseil de communauté, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- valide la proposition du Bureau, compte tenu du contexte sanitaire qui ne permet pas d'anticiper les besoins de chapiteaux pour les festivités cette année,
- fixe l'enveloppe globale prévisionnelle pour 2020 à 70 000 €,
- dit que les attributions individuelles feront l'objet de décisions au fur et à mesure de l'exercice.

- MÊME SÉANCE -

N° 21.1103.16 - SUBVENTIONS DIRECTES AUX ASSOCIATIONS - EXERCICE 2021

Madame la Présidente informe le conseil de communauté des demandes de subventions reçues de la part d'associations locales dont les activités entrent dans le champ des compétences transférées par les communes à la communauté de communes.

Elle indique que les propositions d'attribution de subventions sont issues du travail d'instruction des dossiers de demandes, réalisé par les commissions concernées. La Présidente demande aux élus administrateurs de certaines associations de quitter la salle au moment du vote relatif à l'association en question.

Le conseil de communauté, après en avoir délibéré :

- décide de maintenir le dispositif d'aide au transport pour les sorties pédagogiques, culturelles et sportives sous la forme suivante : prise en charge directe à 100% des frais de transport à la piscine ; prise en charge à 75% des frais de transport des séjours et des sorties pédagogiques, culturelles et sportives, sur présentation des factures par les coopératives scolaires, APE, amicales laïques ou autre association support, plafonnée à 1 500 euros par regroupement pédagogique intercommunal de moins de 5 classes et plafonnée à 2 000 euros à partir de 5 classes,
- décide d'attribuer les subventions directes aux associations pour l'exercice 2021 selon le tableau annexé,
- précise que les subventions indirectes aux associations, sous la forme notamment de prise en charge des coûts de chapiteaux, font l'objet d'une délibération distincte et impliquent la production par les associations bénéficiaires du compte rendu financier prévu par l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 et par l'article L1611-4 du code général des collectivités territoriales, comme pour les aides directes,
- **Dispositions liées au contexte sanitaire** : maintien de la règle appliquée en 2020, à savoir, versement d'un acompte de 50% (à l'exception des associations dotées de personnel permanent : versement trimestriel), et versement du solde ou pas selon les justificatifs produits avant le 15/11.

Ont quitté la salle et n'ont pas pris part au vote pour l'association concernée les administrateurs suivants : M. Philippe RIGAL pour le vote de la subvention à l'ECM.

N° 21.1103.16 - ANNEXE - SUBVENTIONS DIRECTES AUX ASSOCIATIONS 2021

Compétence	SUBVENTIONS - Article 6574	VOTE 2021	Voix	Observations
Tourisme	Office de Tourisme	////////	////////	reprise en régie 2020
Tourisme	Les Paysans Bio	1 000	unanimité	
Tourisme	L'Art et la bannière	1 000	unanimité	
Tourisme	sous-total Tourisme	2 000		
Enfance & Jeunesse	Bambin'ado (crèche + alsh + RAM)	////////	////////	reprise en régie 2020
Enfance & Jeunesse	Ecoute s'il joue (crèche Gourdon)	2 000	unanimité	
Enfance & Jeunesse	Coopératives scolaires sorties pédagogiques y compris séjour fin d'année 75% sur production facture, plafond 2000 € > 5 classes, 1500 € autres RPI	7 000	unanimité	
Enfance & Jeunesse	Atelier Danse (hip-hop, modern-jazz)	2 500	unanimité	
Enfance & Jeunesse	Entente Cazals-Montcléra (école de foot)	2 500	unanimité	Équipement but 1 144 € HT
Enfance & Jeunesse	Tennis Club Salviac (enfance)	500	unanimité	
Enfance & Jeunesse	Avenir Cazalais Boules Lyonnaises	2 000	unanimité	
Enfance & Sport	sous-total Enfance & Jeunesse	14 500		
Culture	AMTPQ (Occitan)	750	unanimité	
Culture	Les Amis de l'Abbaye Nouvelle (Journée du patrimoine)	////////	////////	Visites guidées avec agent OT
Culture	Animation et Culture (musique classique)	3 500	unanimité	
Culture	APPACH (danse contemporaine)	4 000	unanimité	
Culture	Ateliers des Arques (arts plastiques)	7 000	unanimité	
Culture	Los Barjacaires (patrimoine occitan)	500	unanimité	
Culture	La Bibliothèque (Ostal)	2 000	unanimité	
Culture	Chercheurs d'étoiles (théâtre)	2 500	unanimité	
Culture	Cinéma Gindou	14 500	unanimité	
Culture	Arc'oustiques Comité des Fêtes des Arques	500	unanimité	
Culture	Culture et loisirs Goujounac	500	unanimité	
Culture	Goujoun'Art (arts plastiques)	1 000	unanimité	
Culture	Jeunesses Musicales en Pays Bourian (musique)	2 200	unanimité	
Culture	Lectures au Cantou (biblioth Cazals)	900	unanimité	
Culture	Musique au coin de la rue (école de musique)	14 000	unanimité	
Culture	Musique en Bouriane (musique classique)	7 000	unanimité	
Culture	Par mots et par livres (biblioth Salviac)	1 500	unanimité	
Culture	Patrimoine & culture (biblio Frayssinet)	ajourné	unanimité	
Culture	Trip-Tic	0	unanimité	
Culture	Un train peut en cacher un autre (arts plastiques)	1 400	3 abstent° 1 contre	
Culture	sous-total Culture	63 750		
Action sociale	Les Jardiniers Bourians	17 500	unanimité	Convention
Logement	A.D.I.L.	1 039	unanimité	

Action sociale	sous-total Action Sociale	18 539		
Communication	Idétorial	1 500	unanimité	
Communication	sous-total Communication	1 500		
6574	TOTAL GENERAL	100 289		

- MÊME SÉANCE -

N°21.1103.17 - RENOUELEMENT DE LA CONVENTION PLURIANNUELLE AVEC L'ASSOCIATION LES JARDINIERS BOURIANS

La Présidente rappelle que l'association des Jardiniers Bourians intervient dans le cadre des actions de sensibilisation à la connaissance, à la gestion et au respect de l'environnement menées par la communauté de communes. L'association contribue par son activité à l'entretien et à la mise en valeur du site du Jardin Bourian. Le site est un lieu identifié au niveau départemental pour la sensibilisation au développement durable. C'est un site de visite attrayant sur le territoire.

Le Jardin Bourian est le support pour différents programmes d'actions :

- formation et éducation au développement durable, à la biodiversité, à la protection et à la mise en valeur de l'environnement,
- sensibilisation de tous les publics à la transition écologique et énergétique,
- sensibilisation de tous les publics dans le cadre du PNNS (Programme national nutrition santé),
- entretien de la cohésion sociale et territoriale en reliant les publics.

En 2020, l'association a bénéficié d'un accompagnement ADEFPAT pour l'aider à structurer son développement par rapport au nouvel outil que va représenter la construction du futur bâtiment d'animation sur le site du Jardin Bourian.

À l'issue de cet accompagnement, l'association a initié avec la CAF une démarche pour demander l'agrément Espace de Vie Sociale. Un Espace de Vie Sociale est un lieu associatif de proximité où se déroulent des activités collectives renforçant les liens sociaux et familiaux et les solidarités de voisinage. Ce développement est un axe majeur de la convention territoriale globale (CTG) signée entre la CAF et la CC Cazals-Salviac.

La Présidente propose de renouveler la convention triennale d'objectifs avec l'association des Jardiniers Bourians pour la période 2021-2023. La convention permet notamment de préciser la manière dont la subvention accordée annuellement à l'association est employée dans le programme d'actions. Elle se base sur la convention précédente, dans l'attente des précisions en cours de définition avec la CAF sur la création de l'Espace de Vie Sociale qui pourra conduire à la proposition d'un avenant.

Le conseil de communauté, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide de conclure la convention d'objectifs avec l'association Les Jardiniers Bourians et charge la Présidente ou son représentant de la signature de la convention et de sa mise en œuvre.